

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Afférents au conseil : 11
Présents : 9

ROSIERES-EN-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle

Date convocation : 29 avril 2011
Date d'affichage : 18 mai 2011

Séance du 5 mai 2011

L'an deux mil onze, et le cinq mai à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Frédéric ANDRÉ, Hervé AUBRIOT, Dominique CHAUMONT, Eric CLAUDOT, Rita COLLIGNON, Pierrette VERBEKE, Joëlle TELLIEZ, Eliane VINCENT.

Absents excusés : Jean-Pierre TELLIEZ et Patricia WARKEN

Madame Rita COLLIGNON a été nommée secrétaire de séance.

12/11 - CONVENTION DE DENEIGEMENT

Monsieur AUBRIOT, intéressé, sort de la salle, ne prend pas part cette délibération.

La commune est tenue d'assurer le déneigement des voies de circulation :

Monsieur le Maire rappelle la convention de déneigement signée le 17 décembre 2008 entre la commune et M. AUBRIOT Hervé et pouvant être renouvelée ;

Cette convention précise notamment :

- la désignation des matériels utilisés par l'exploitant et le rappel des obligations administratives
- la mise à disposition par la commune des outils destinés aux opérations de déneigement
- les obligations incomptant à l'exploitant : modalités d'exécution du service
- les conditions de rémunération du service : 50 € l'heure

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention avec Monsieur Hervé AUBRIOT représentant d'EURL des Loups.

13/11 - SECURISATION Route Départementale 907 : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Monsieur le Maire expose que le projet de sécurisation de traversée de la RD907 et dont le coût prévisionnel s'élève à 8 946,00 € HT soit 10 699,42€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

| | | |
|----------------------------|-----------------|---------------|
| coût total : | 10 699.42 € TTC | 8 946.00 € HT |
| DETR : (30% de 8946€) | 2 684.00 € | |
| autofinancement communal : | 8 015.42 € | |

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 3^e trimestre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de sécurisation de traversée de la RD907
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

14/11 - MODIFICATION BUDGETAIRE DU BP SERVICE DE L'EAU

Suite à une observation de Madame la Trésorière de Pont à Mousson concernant le budget primitif du service de l'eau 2011 :

- les dépenses imprévues de la section de fonctionnement (1 011.53 €) sont supérieures au pourcentage réglementaire (7,5%) : les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 100 €, l'article 022 ne peut excéder 757.50 €.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide la modification du BP 2011 service de l'eau suivante :

- diminution de 300 € article 022 « dépenses imprévues section de fonctionnement »
- augmentation de 300 € article 6068 « autres matières et fournitures »

Pour copie Conforme,

Le Maire, Claude HANRION